## "Mise en place d'un « bouclier financier » exceptionnel aux bailleurs sociaux"

vendredi 10 mars 2023



Minefi, communiqué n° 588, 14 févr. 2023

Le Gouvernement prend des mesures supplémentaires afin de renforcer la capacité d'investissement du secteur HLM tant dans la production que dans la rénovation.

D'une part, un « bouclier financier » est mis en place pour les opérations nouvelles financées en 2023. « La Banque des territoires remboursera ainsi aux bénéficiaires de ces prêts 100 points de base des intérêts relatifs à leur première échéance », indique Bercy dans un communiqué. Cette mesure « concernera les trois catégories principales de prêts aux bailleurs sociaux : le prêt locatif aidé d'intégration (PLAI), le prêt locatif à usage social (PLUS) et le prêt locatif social (PLS) ».

D'autre part, l'éco-prêt au logement social, qui finance les travaux de rénovation énergétique, va être renforcé. « Son enveloppe atteindra 6 Md€ sur 2023-2027, soit une hausse de 50 % par rapport à la précédente enveloppe. Les détails de ce dispositif seront prochainement présentés. »

## Source:

- Uroc